



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 48336

Texte de la question

M. Avi Assouly attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la possibilité d'investissement que représente l'achat d'une chambre d'un établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD). L'achat d'une ou plusieurs chambres peut être proposé à des particuliers pour un usage personnel ou familial mais le propriétaire peut aussi choisir de louer le bien qu'il a acquis à une personne âgée dépendante nécessitant une prise en charge par un EHPAD. Ces locations font parfois l'objet de pratiques spéculatives à cause de propriétaires qui appliquent des loyers très élevés, particulièrement au regard des faibles revenus dont disposent de nombreuses personnes âgées. Il souhaite savoir si ces pratiques font l'objet d'une réflexion et dans quelle mesure est-il possible d'envisager en limiter l'usage et les abus.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48336

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 794

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)